

# Green and Connected Cities. Strasbourg. 6 Avril 2011

Session

**"Ville éco-système : Agenda 21-2.0 ? Nouvelle gouvernance ? Formation spécifique ? Solidarités ?**

*"Le principe 10 à la puissance 10".*

*Raymond Van Ermen .*

En 2012, nous célébrerons le vingtième anniversaire de la Déclaration de Rio de 1992. Celle-ci contient un principe 10. Mon intervention portera sur les nouveaux enjeux de mise en oeuvre de ce principe. Comment et pourquoi porter le principe 10 à la puissance 10.

## PRINCIPE 10<sup>1</sup>

*La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient . Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.*

En 1992, les ONG avaient lancé une initiative appelée *Empowering People*, concept porté par les femmes africaines. A cette époque, il y avait au quartier général des ONG à la conférence de Rio une salle des ordinateurs pour permettre aux délégués d'envoyer un courriel avec l'aide de techniciens, tant la procédure était compliquée.

Depuis 1992, le monde a été profondément transformé par les technologies de l'information en gestation il y a vingt ans. C'est Joël de Rosnay qui décrivait les TIC comme permettant *la révolution par le peuple et pour le peuple*. C'était prémonitoire !

L'empowerment a fait des pas de géants notamment grâce aux TIC. Des révolutions pour plus de démocratie, telles celles vécues dans les pays Arabes comme la résistance en Iran en témoignent.

---

<sup>1</sup> Principe 10. [Public participation](#)

Environmental issues are best handled with the participation of all concerned citizens, at the relevant level. At the national level, each individual shall have appropriate access to information concerning the environment that is held by public authorities, including information on hazardous materials and activities in their communities, and the opportunity to participate in decision-making processes. States shall facilitate and encourage public awareness and participation by making information widely available. Effective access to judicial and administrative proceedings, including redress and remedy, shall be provided.

L'affaire WikiLeaks comme la censure d'Internet en Chine ou ailleurs montrent que les Etats entendent défendre leur vision de la "transparence" et de la "démocratie" ...

Il est important me semble-t-il que l'empowerment trouve des bases juridiques. C'est notamment ce qu'a permis la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation et la justice en matière d'environnement, signée par 44 parties contractantes. Il ne faut pas non plus sous estimer l'importance des conventions du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE.

Mais aujourd'hui le défi est double : accélérer le passage à la démocratie participative , comme 'prerequisite' du développement durable et à une économie verte, telle que définie par le PNUE.

Les TIC ont rendu les femmes et les hommes avides de plus de droit à l'autonomie, à la liberté d'expression et au droit à l'information, avides aussi de nouvelles formes de communauté et de solidarité comme de gouvernance.

Parler de passage à une économie verte c'est traiter de la paix dans le monde, de notre sécurité. L'Agenda 21 nous avait fourni en 1992 une feuille de route. Le thème de la conférence de 2012, 'une économie verte' montre à la fois le chemin parcouru mais aussi combien - pour faire virer le paquebot "Humanité" - il faut d'efforts continus, constants pendant des dizaines d'années.

Le principe 10 et la Convention d'Aarhus en particulier portent sur l'accès à l'information détenue par les pouvoirs publics. Depuis 1992, l'accès à l'information entre parties prenantes de la 'chaîne de valeur' est devenu une question majeure qui se traduit dans des exigences d'accès à l'information de *fournisseur à client* ou *d'auteur de projet à investisseur/prêteur* en termes de traçabilité, d'empreinte carbone et cycle de vie, de commerce équitable, de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance qui ne passent pas forcément par l'information dont dispose les pouvoirs publics ou qui vont bien au delà des normes fixées par les réglementations. C'est pourquoi, je pense que les Etats signataires de la Convention d'Aarhus devraient ouvrir un nouveau chantier : la chaîne de valeur et l'information non détenue par les pouvoirs publics.

Et là aussi l'on voit l'importance des TIC. Une des questions essentielles est la gestion plus efficace des ressources naturelles – pour certaines d'entre elles de plus en plus rares – des économies d'énergie et de l'énergie. Dans ce domaine, le concept de SMART est décliné dans de multiples domaines, comme le montre par exemple IBM.

Une des faiblesses majeures de la nouvelle *stratégie Europe 2020* qui s'est substituée à la stratégie de Lisbonne , c'est précisément d'avoir complètement raté son chapitre « empowerment » alors que, en matière de gestion efficace des ressources, la question de l'empowerment et des TIC est encore plus essentielle. En effet, il s'agit notamment d'une part de mieux connaître pour mieux gérer, de mieux mesurer pour mieux mobiliser, de mieux mobiliser pour accélérer.

### Mieux connaître pour mieux gérer.

Nous basculons dans de nouveaux modes de gestion urbaine et de modèle d'entreprise où la gestion de la chaîne de valeur et des interdépendances est clef pour assurer plus d'efficacité et notamment éviter ce que l'on appelle le 'rebound effect'. Cette gestion plus SMART des interdépendances n'est pas possible sans les TIC.

L'Agenda 21 2.0 devrait permettre de nouvelles formes de coopération et de bien-être par le partage de l'information, la fertilisation croisée et le leapfrogging

### Mieux mesurer pour mieux mobiliser.

Vous connaissez la formule on ne maîtrise bien que ce l'on est capable de mesurer. Nous ne créerons pas l'effet d'échelle nécessaire, par exemple dans le domaine de la rénovation énergétique du bâti ou des investissements socialement responsables si nous ne disposons pas des technologies TIC de mesure fine et individuelle. C'est un domaine où ACIDD et notamment la ville de Manchester ont développé toute une expertise.

Mais il s'agit aussi pour l'Agenda 21 2.0 de profiler d'importants changements de comportements et de modes de vie. Pour cela il faut lancer de nouvelles pistes pour 'redéfinir et mesurer d'une autre manière le succès' et ceci au plan national, de l'entreprise et du particulier, comme le souligne Patrick Viveret. Ici aussi les TIC disposent d'outils pour jouer le rôle de la carotte et du bâton, notamment de la renommée et de la confiance.

### Mieux mobiliser pour accélérer.

Pour assurer la paix et la prospérité dans nos pays, sur notre continent, avec nos voisins et au plan mondial, nous devons réussir à accélérer, changer de vitesse, et mettre en place un nouveau modèle qui soit de 'partage' des ressources dans trois domaines :

- pour les unes qui peuvent se faire rares telles certaines matières premières ou l'eau,
- pour les autres qui sont abondantes mais doivent être redirigées, je vise les ressources financières et le besoin de mobiliser le capital privé au service du bien commun
- et enfin pour d'autres, les ressources immatérielles qui sont surabondantes et parmi lesquelles figure bien entendu le partage du savoir (creative commons).

Pour ce faire, chaque citoyenne et citoyen se doit d'activer sa liberté d'expression et son droit l'information, son droit de réunion (communauté virtuelle,

notamment), de proposition et ses trois droits de vote : le vote par les urnes, le vote par notre consommation, le vote par notre épargne/investissement où chaque décision est un 'signal' adressé au capitalisme financier . Dans ces trois domaines de 'vote', les TIC jouent et joueront encore plus demain un rôle clef et l'Agenda 21 2.0 pourrait apporter une meilleure co-ordination.

Des engagements volontaires, comme le Pacte des Maires pour le Climat au sein de l'UE, et des accords volontaires à développer, par exemple en matière de rénovation énergétique, vont demander une coordination au niveau des territoires et entre citoyens utilisant leurs trois droits de vote.

La ville SMART est déjà une réalité. Mais cette hyper connection s'accompagne d'une série de questions sur la protection de la vie privée.

A Rio + 20, le principe 10 *“ La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient”* devrait être revisité et *“porté à la puissance 10”*.

Ceci pourrait se traduire dans un Agenda 21 2.0

Il pourrait se décliner selon les 3 chapitres que j'ai évoqué : mieux connaître pour mieux gérer, mieux mesurer pour mieux mobiliser, mieux mobiliser pour accélérer et traiter tant des questions éthiques que techniques.